



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté en date du 11 DEC. 2024**

**La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt**

Vu le code général de fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 août 2024 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour l'année 2025 ;

**ARRETE**

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint technique principal de première classe au titre de l'année 2025 (par ordre alphabétique) :

**Tableau principal :**

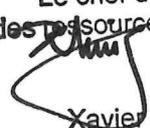
ANAGO Cedric	FAM
ANDHUME Abdou	DAAF MAYOTTE
BISOLITTO Joffrey	SG/SAFSL
MASEI Pipiena	DSA WALLIS ET FUTUNA

Article 2 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 11 DEC. 2024

Pour la ministre de l'agriculture, de la souveraineté  
Alimentaire et de la forêt et par délégation

Le chef du service  
des ressources humaines,

  
Xavier MAIRE